

SP1
GALAPIC

Statut de commune
N° INSEE 31243
Code postal 31243
Maire : Jean-Louis
Mandat : 2021-2028
Région Occitanie

Approbation du PLU : 2024 le 15 Juin 2024
Prise en compte de la révision allégée n°1 : 2024 le 15 Juin 2024
Approbation de la révision allégée n°1 : 2024 le 15 Juin 2024

LEGENDE

1. - PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE PLU

a / Les zones et les secteurs

- zones secteur et sous-secteur
- b / Les autres indications
- Espace boisé classé à conserver ou à créer (article L.130-1 du code de l'urbanisme)
- Emplacement réservé pour ouvrage public / installation d'intérêt général
- Emplacement réservé pour voie nouvelle / voie à décaler
- Emplacement réservé pour création de logements sociaux (article L.233 du code de l'urbanisme)
- Chemin rural (RD VI111) - Préféré de droit
- Secteur combinant aux contraintes écologiques et à la trame verte et bleue (article L.121-1-3 III 2° du code de l'urbanisme)
- Zone humide
- Espèce de rattachement de la zone humide
- Secteur faisant l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation
- Zone non aedificandi de part et d'autre des cours d'eau (hors zone du PPI)
- Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L.121-1-5 du code de l'urbanisme)
- Secteur combinant à la diversité de l'offre en logements (article L.121-1-5 du code de l'urbanisme)

2. - PRESCRIPTIONS REPORTÉES SUR LE PLU

- Zone d'aménagement concerté (ZAC)
- Réseau des déplacements actifs existants ou à créer
- Périmètre indicatif de périmètre de la servitude SUIP inscrite dans les zones d'édification par les prescriptions d'urbanisme inscrites à la présence de commissions de géo.
- Périmètre d'opérations d'aménagement soumises à participations (PUP)

3. - Zones inondables PPI

- Zone inondable (longue durée de retour entre 1 et 100ans)
- Zone non aedificandi de part et d'autre des cours d'eau

4. - Mouvements de terrain PPRP

- Zones à risque
- Failles

